

## JURY D'APPEL

APPEL N° 2001/10

EPREUVE : National Vent d'Ouest

DATE : 13 au 15 Avril 2001

CLUB ORGANISATEUR : SN du Léman français

CLASSE : Vent d'Ouest

PRESIDENT DU JURY : M. Patrice SAUVAGE

Par lettre en date du 11 mai 2001, Monsieur Jean CHAUSSADE, bateau n° FRA 202 fait appel de la décision rendue le 15 Avril 2001 refusant sa demande de réouverture.

L'appel a été examiné par le jury d'appel.

### CONTENU DE L'APPEL

FRA 202 fait appel sur la procédure. Il estime que le Président du Jury n'a pas respecté la prescription fédérale (Préambule du Chapitre 7 des RCV) qui impose un minimum de trois personnes pour une instruction.

### FAITS ETABLIS

- Ø Le 14 Avril, le bateau FRA 314 dépose une réclamation contre FRA 202 pour infraction à la règle 10.
- Ø FRA 202, régulièrement convoqué, ne se présente pas à l'instruction.
- Ø FRA 202 est disqualifié à la course n°4 pour infraction à la règle 10.
- Ø Le 15 Avril, FRA 202 dépose une demande de réouverture.
- Ø Le président du Jury examine la demande en présence des parties, estime que la demande ne comporte pas de fait nouveau et refuse de rouvrir l'instruction.
- Ø FRA 202 annonce son intention de faire appel.

### ANALYSE DU CAS

Sur la demande de réouverture, à la rubrique "description de l'incident", FRA 202 a simplement écrit : "Demande de réouverture de l'instruction de la réclamation portée à l'occasion de la 4ème manche", sans autre motif pour étayer sa demande.

C'est donc à juste titre que le président du Jury a rejeté la demande de réouverture, FRA 202 n'ayant apporté aucun nouveau témoignage significatif.

Sur le fait que le Comité de Réclamation n'était pas constitué conformément à la prescription fédérale il est de fait qu'il s'agit d'une faute du Président du Jury qui n'a pas respecté les règlements de sa fédération. Cependant, dans le cas présent, cette faute n'a en rien lésé l'appelant.

DECISION

La disqualification de FRA 202 à la course 4 est confirmée.

Fait à Paris le 15 avril 2002

Le Président du Jury d'Appel

Jacques SIMON

ASSESEURS : A. BELLAGUET, Y. LEGLISE, A. MEYRAN, G. VAVASSEUR, .J.LEMOINE,

B.DELBART, G.BOSSE, B.BONNEAU.